

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT

**Règlement numéro 06Z-2012 modifiant le règlement de zonage numéro 02-2006 et ses amendements en vigueur en vue d'autoriser les usages d'hébergement touristique.**

**PRÉAMBULE**

**Attendu que** la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot est régie par le *code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**Attendu qu'un** plan d'urbanisme, sous le règlement 01-2006, et que des règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, construction, permis et certificats, dérogations mineures, plans d'aménagement d'ensemble), sous les numéros 02-2006, 03-2006, 07-2006, 04-2006, 06-2006 et 05-2006, ainsi que leurs amendements en vigueur, s'appliquent au territoire municipal ;

**Attendu que** cette modification a été recommandée par le comité consultatif d'urbanisme ;

**Attendu que** le Conseil municipal a jugé à propos d'établir ce règlement;

**Attendu que** la grille des spécifications sous le numéro 201112-02 jointe au présent règlement modifie la grille des spécifications en vigueur et fait partie intégrante du présent règlement à toutes fins que de droit ;

**Attendu qu'une** séance de consultation publique a eu lieu ;

**Attendu que** les personnes habiles à voter n'ont pas adressée de demande de référendum ;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Roger Milette,

**11-092012 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter le présent règlement portant le numéro 06Z-2012, lequel décrète et statue ce qui suit :

**1. Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

**2. Modification des usages autorisés dans la zone 18-R**

L'usage d'hébergement touristique est désormais autorisé dans la zone 18-R, en plus des usages déjà autorisés

La grille des spécifications, feuillet 1 de 3, est modifiée en conséquence.

**3. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Marc Laliberté

Monsieur Marc Laliberté,  
Maire

Rita Ouellet

Madame Rita Ouellet,  
Directrice générale et sec. Trésorière